

Publié le 02/10/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2020

OJ N° 040 - Urbanisme et Aménagement.

Adoption de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cambo-les-Bains.

Date de la convocation : 18 septembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 232

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

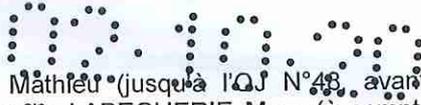
PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, ACCOCEBERRY Ximun, ACCURSO Fabien (jusqu'à l'OJ N°36), AIRE Xole représentée par MARTINEZ Claude suppléant, suppléant, AIZPURU Eliane, ALDACOURROU Michel, ALLEMAN Olivier, ALQUIE Nicolas, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, ARAMENDI Philippe, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARHIE Cyril représenté par ETCHEVERRY Pierre Michel suppléant, ARLA Alain, AROSTEGUY Maider, ARRABIT Bernard représenté par ETCHEGARAY Jean-Pierre suppléant, ARROSSAGARAY Pierre, ARZELUS ARAMENDI Paulo, AYENSA Fabienne représentée par LARREGUY David suppléant, AYPHASSORHO Sylvain, BACH Fabrice-Sébastien (jusqu'à l'OJ N°48, avant le vote de la motion), BACHO Sauveur, BALMAT Mélanie (jusqu'à l'OJ N°48, avant le vote de la motion), BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude, BÈGUE Catherine, BEHOTEGUY Maider, BELLEAU Gabriel représenté par AMESTOY-CLEDON Cécile suppléante, BERÇAÏTS Christian (jusqu'à l'OJ N°48, avant le vote de la motion), BERGÉ Mathieu, BERTHET André, BETAT Sylvie, BICAIN Jean-Michel représenté par ZUBELDIA Maitena suppléante, BIDART Jean-Paul, BIDEGAIN Gérard, BISAUTA Martine, BIZOS Patrick, BLEUZE Anthony (jusqu'à l'OJ N°48, avant le vote de la motion), BONZOM Jean-Marc, BOUR Alexandra, BURRE-CASSOU Marie-Pierre (jusqu'à l'OJ N°45), BUSSIRON Jean Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard (jusqu'à l'OJ N°43), CARRERE Bruno, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard, CASCINO Maud (jusqu'à l'OJ N°48, avant le vote de la motion), CASET-URRUTY Christelle, CASTEL Sophie, CENDRES Bruno, CHAFFURIN André, CHASSERIAUD Patrick (jusqu'à l'OJ N°48, avant le vote de la motion), CHAZOILLERES Edouard, COLAS Véronique (jusqu'à l'OJ N°48, avant le vote de la motion), CORRÉGÉ Loïc, CROUZILLE Cédric, CURUTCHARRY Antton, CURUTCHET Maitena, DAGORRET François, DALLET Emmanuelle, DAMESTOY Odile, DANTIACQ Pascal, DARASPE Daniel, DARRICARRERE Raymond, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DE PAREDES Xavier, DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DEQUEKER Valérie, DERVILLE Sandrine, DESTRUHAUT Pascal, DIRATCHETTE Emile, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DUHART Agnès, DUPREUILH Florence (jusqu'à l'OJ N°48, avant le vote de la motion), DUTARET-BORDAGARAY Claire, DUZERT Alain, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGART Xavier, ELISSALDE Philippe, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERGUY Chantal, ERREMUNDEGUY Joseba, ESTEBAN Mixel, ETCHAMENDI Nicole, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEGARAY Patrick, ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René, ETCHENIQUE Philippe, ETCHEVERRY Michel, ETCHEVERRY Pello, ETXELEKU Peio, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, FOSSECAVE Pascale, FOURNIER Jean-Louis représenté par DAGORRET Anita suppléante, GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert (jusqu'à l'OJ N°48, avant le vote de la motion), GASTAMBIDE Arño représenté par OXARANGO Maite suppléante, GAVILAN Francis, GOBET Amaya, GOMEZ Ruben, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMIN Christian, HARAN Gilles, HARDOUIN Laurence, HARDOY Pierre, HEUGUEROT Daniel, HIRIGOYEN Fabienne, HIRIGOYEN Roland, HOUET Muriel, HUGLA David, IBARRA Michel, IDIART Dominique, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPE Henry, INCHAUSPE Laurent, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Pierre, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole, IRIGOIN Jean-Pierre, IRIGOYEN Jean-François, IRUME Jean-Michel, ITHURRALDE Éric, ITHURRIA Nicole (jusqu'à l'OJ N°48, avant le vote de la motion), JAURIBERRY Bruno (jusqu'à l'OJ N°48, avant le vote de la motion),

Siège
15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza
15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedeño
15 Avinguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72



JONCOHALSA Christian, KAYSER Mathieu (jusqu'à l'OJ N°48, avant le vote de la motion), KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABADOT Louis, LABEGUERIE Marc (à compter de l'OJ N°6), LABORDE Michel (jusqu'à l'OJ N°48, avant le vote de la motion), LABORDE LAVIGNIETTE Jean-Baptiste représenté par ARIZCORRETA Maitxu suppléante, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAIGUILLON Cyrille (jusqu'à l'OJ N°48, avant le vote de la motion), LARRALDE André, LARRASA Leire (jusqu'à l'OJ N°43), LASSERRE Florence, LAUQUÉ Christine, LAVIGNE Dominique, LEIZAGOYEN Sylvie représentée par ECHINARD Emmanuel suppléant, LETCHAUREGUY Maïte, LOUGAROT Bernard, LUCHILO Jean-Baptiste, MAILHARIN Jean-Claude, MARTI Bernard, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MASSÉ Philippe représenté par AMESTOY Eric suppléant, MASSONDO Charles, MASSONDO BESSOUAT Laurence, MIALOCQ Marie-Josée (jusqu'à l'OJ N°11), MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MOCHO Joseph, MOUESCA Colette, NABARRA Dorothee représentée par SARRAILLET Jacques suppléant, NADAUD Anne-Marie, NARBAIS-JAUREGUY Éric, NÉGUELOUART Pascal, OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Jean-Marc, OÇAFRAIN Michel, OLÇOMENDY Daniel, PARGADE Isabelle (jusqu'à l'OJ N°11), PARIS Joseph, PINATEL Anne (jusqu'à l'OJ N°48, avant le vote de la motion), PITRAU Maïte représentée par ARHANCET Martin suppléant, PONS Yves (jusqu'à l'OJ N°48, avant le vote de la motion), POYDESSUS Jean-Louis, PRÉBENDÉ Jean-Louis, QUEHEILLE Jean-Marie, QUIHILLALT Pierre, ROQUES Marie-Josée, RUSPIL Iban, SAINT-ESTEVEN Marc, SALDUMBIDE Sylvie, SAMANOS Laurence, SANS Anthony représenté par ALKHAT Xan suppléant, SANSBERRO Thierry, SERRES-COUSINÉ Christine, SERVAIS Florence, SUQUILBIDE Martin, TELLIER François, THICOIPE Xabi, UGALDE Yves, UHART Michel, URRUTIAGUER Sauveur, URRUTICOEHEA Egoitz (à compter de l'OJ N°24), URRUTY Pierre, UTHURRALT Dominique, VALS Martine (jusqu'à l'OJ N°11), VAQUERO Manuel, VERNASSIERE Marie-Pierre, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

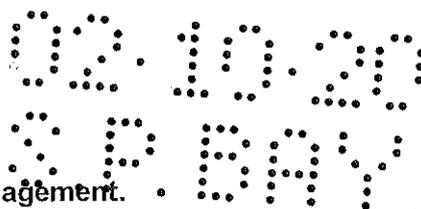
ALDANA-DOUAT Eneko, BARUCQ Guillaume, BEREAU Emmanuel, BORDES Alexandre, CAPDEVIELLE Colette, CASTREC Valérie, COTINAT Céline, CHAPAR Marie-Agnès, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine, DAMESTOY Hervé, DELGUE Lucien, DURAND PURVIS Anne-Cécile, DURRUTY Sylvie, ETCHEBERRY Jean-Jacques, IDIART Michel, INCHAUSPE Beñat, IRIGOIN Didier, LARRANDA Régine, LASSERRE Marie, LOUPIEN-SUARES Déborah, MOTSCH Nathalie, OLIVE Claude, POYDESSUS Dominique, PRAT Jean-Michel, TRANCHE Frédéric.

PROCURATIONS :

ALDANA-DOUAT Eneko à ARAMENDI Philippe, BEREAU Emmanuel à IDIART Dominique, BORDES Alexandre à HIRIGOYEN Roland, CAPDEVIELLE Colette à ESTEBAN Mixel, CASTREC Valérie à BLEUZE Anthony (jusqu'à l'OJ N°48, avant le vote de la motion), COTINAT Céline à ARZELUS ARAMENDI Paulo, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine à TELLIER François, DAMESTOY Hervé à DUBOIS Alain, DELGUE Lucien à ETCHEGARAY Patrick, DURAND PURVIS Anne-Cécile à KAYSER Mathieu (jusqu'à l'OJ N°48, avant le vote de la motion), DURRUTY Sylvie à ETCHEGARAY Jean-René, IRIGOIN Didier à CASABONNE Bernard, ITHURRIA Nicole à ETCHEVERRY Pello (pour le vote de la motion), LAIGUILLON Cyrille à LACASSAGNE Alain (pour le vote de la motion), LARRANDA Régine à THICOIPE Xabi, LASSERRE Marie à BERTHET André, LOUPIEN-SUARES Déborah à CORREGÉ Loïc, MIALOCQ Marie-Josée à MOCHO Joseph (à compter de l'OJ N°12), OLIVE Claude à LAFLAQUIERE Jean-Pierre, PARGADE Isabelle à FONTAINE Arnaud (à compter de l'OJ N°12), TRANCHE Frédéric à ECENARRO Kotte, VALS Martine à LABORDE Michel (à compter de l'OJ N°12 et jusqu'à l'OJ N°48, avant le vote de la motion).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur JOSEBA ERREMUNDEGUY

Modalités de vote : VOTE A MAIN LEVEE



OJ N° 040 - Urbanisme et Aménagement.

Adoption de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cambo-les-Bains.

Rapporteur : Monsieur Bruno CARRERE

Mes chers collègues,

La procédure de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Cambo-les-Bains a été engagée par décision du Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque en date du 22 mai 2019. Elle a pour objet la rectification d'une erreur matérielle sur le plan de zonage et l'adaptation de la règle en secteur Nbd.

Au regard de ces objectifs, ce projet entre dans le champ d'application de la procédure de modification simplifiée définie aux articles L.153-45 et suivants du code de l'urbanisme.

Dans le respect de ce cadre réglementaire, le dossier a été mis à la disposition du public du 23 décembre 2019 au 23 janvier 2020 inclus.

Bilan de la mise à disposition du public :

La mise à disposition du dossier au public pendant un mois réglementaire s'est déroulée du 23 décembre 2019 au 23 janvier 2020 inclus à la mairie de Cambo-les-Bains et à la Communauté d'Agglomération Pays Basque où des registres d'expression étaient laissés à disposition du public.

Synthèse des observations :

Il a été recensé deux observations au sein du registre mis à disposition du public en mairie de Cambo-les-Bains :

Observation n°1 : « *Souhait du passage en zone UC d'un terrain situé en zone A du PLU approuvé le 02/02/2019. Ce terrain était constructible en 2002.* »

Observation n°2 : « *Les zones Ne de Xistaberrri ont disparu du PLU* »

Ces deux observations sont hors sujet au regard des objectifs de la procédure de modification simplifiée.

L'information du public des motifs de la modification simplifiée et des modalités de mise à disposition, a été réalisée :

- par voie de presse locale (Sud-Ouest – Edition du 13 décembre 2019) ;
- par avis d'affichage aux tableaux de la mairie de Cambo-les-Bains le 13 décembre 2019 et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque le 13 décembre 2019 ;
- par mise à disposition, du 23 décembre 2019 au 23 janvier 2020 inclus, à la mairie de Cambo-les-Bains et au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, d'un dossier du projet de modification simplifiée n°1 comprenant un dossier explicatif des modifications envisagées, copie des actes administratifs liés à la procédure, les avis des personnes publiques associées et de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) réceptionnés et un registre de recueil d'observations.



Considérant que les deux remarques portées au registre mis à disposition du public en mairie de Cambo-les-Bains n'entrent pas dans le champ de la procédure de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de Cambo-les-Bains ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 en date du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu le champ d'application de la modification simplifiée définie aux articles L.153-45 à L.153-48 du code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Cambo-les-Bains approuvé le 2 février 2019 ;

Vu la délibération-cadre du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 8 avril 2017 fixant les modalités de mise à disposition du public dans le cadre de la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la décision d'engagement de la procédure de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Cambo-les-Bains prise par le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 22 mai 2019 ;

Vu la notification prévue à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme, en date du 9 octobre 2019, du dossier de modification simplifiée n°1 à Monsieur le Maire de la commune de Cambo-les-Bains, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, Monsieur le Sous-Préfet des Pyrénées-Atlantiques, Monsieur le Directeur Départemental des Territoire et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques, Messieurs les Présidents du Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine, du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, de la Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Atlantiques, du Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour, du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale Pays Basque et Seignanx ;

Vu la demande d'examen au cas par cas, prévue aux articles R104-28 et suivants du code de l'urbanisme, notifiée à l'Autorité Environnementale en date du 9 octobre 2019 ;

Vu l'avis favorable du Conseil Syndical du SCOT du Pays Basque et du Seignanx en date du 28 novembre 2019 ;

Vu l'avis rendu suite à la demande d'examen au cas par cas, en date du 4 décembre 2019 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale Nouvelle-Aquitaine précisant que le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Cambo-les-Bains n'est pas soumis à évaluation environnementale ;

Vu l'avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme émis par le Conseil municipal de la commune de Cambo-les-Bains en date du 2 mars 2020 ;

Considérant que le dossier de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Cambo-les-Bains soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées et mis à disposition du public pendant 1 mois n'a pas à être modifié en vue de son adoption ;

Considérant que le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Cambo-les-Bains tel qu'il est présenté au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque est prêt à être approuvé ;



Après en avoir délibéré, et au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil communautaire de :

- tirer le bilan de la mise à disposition du public pendant un mois du dossier de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Cambo-les-Bains, en constatant que seules deux observations ont été formulées durant le délai de consultation du dossier ;
- adopter le dossier de modification simplifiée n°1 du Plan local d'urbanisme de la commune de Cambo-les-Bains, tel qu'annexé à la présente délibération.

En application de l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise en sous-préfecture de Bayonne, et fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de Cambo-les-Bains, ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Chacune de ces formalités mentionnera le lieu où le Plan Local d'Urbanisme peut être consulté. Elle sera également publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

ADOpte A L'UNANIMITE

Abstention :1 (OÇAFRAIN Jean-Marc)

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.

Signé par : Sebastien
Evrard
Date : 02/10/2020
Qualité : DGA Ressources
et services supports